



Rupture contrat cdd periode d'essai et indemnités chômage

Par Frenchiecampagne

Bonjour,

Je pense rompre mon cdd car cela ne me plait pas vraiment.

Si je rompt pendant la période d'essai et que je trouve une mission d'intérim d'1 mois par exemple à la suite, vais je avoir les indemnités pôle emploi a l'issue de la mission d'intérim?

Merci pour votre aide.

Par ESP

Bonsoir

Vous pouvez mettre fin à votre période d'essai.

Depuis le 1er août 2020, la durée d'affiliation minimale est de 88 jours travaillés ou 610 heures, ce qui correspond à 4 mois. Il est possible de cumuler plusieurs contrats de travail pour atteindre cette durée minimale.

Par Frenchiecampagne

Bonjour,

Merci pour votre réponse.

Je me suis mal exprimée.

J'ai déjà des droits chômage pour une durée de 2 ans.

Mais j'ai vu qu'on ne touchait pas la chômage même si rupture CDD pendant période d'essai (sauf cas particuliers).

Alors si je trouve une mission d'intérim à la suite de la rupture, vais je obtenir les indemnités après la fin de mission?